

EDITO

Le bien-être animal : un diagnostic possible BOVIWELL

Cet outil développé par Moy Park a été adapté par les interprofessions lait et viande en y intégrant des indicateurs bien-être sélectionnés avec des experts de l'Institut de l'élevage. L'outil appartient désormais à la Confédération Nationale de l'Élevage avec une gouvernance commune entre la CNE, le CNIEL et Interbev. Le diagnostic BoviWell consiste en premier lieu en un entretien avec l'éleveur. Il y détaille sa vision des attentes sociétales, les caractéristiques de son exploitation et ses résultats liés au bien-être animal. Sont évalués ensuite différents critères selon un protocole adapté du référentiel Welfare Quality. L'outil attribue une note globale à l'exploitation et une note pour chacune des « 5 Libertés » : ne pas souffrir de faim ou de soif, d'inconfort, de douleurs, de blessures ou de maladies, pouvoir exprimer des comportements normaux, ne pas éprouver de peur ou de détresse. Le diagnostic fait également ressortir les meilleures pratiques et les points d'amélioration.

La volonté d'Interbev est d'intégrer ces résultats dans les conditions de production communes Label Rouge.

L'objectif : toujours mieux intégrer les attentes sociétales en garantissant au consommateur un niveau de bien être supérieur ou excellent dans les élevages labellisés.

Boviwell est, et sera, intégré dans d'autres cahiers des charges de la filière viande ou même laitière. Ce dispositif s'inscrit dans le PACTE pour un engagement sociétal d'Interbev tout comme le diagnostic bien-être et protection animale pour le transport et la mise en marché ou le diagnostic de protection animale en abattoir.



Jean-Jacques HENGUELLE
INTERBEV Hauts de France

juin 2020

#47

Le bien-être animal : un terme à la mode, découvert récemment par les consommateurs. Mais qu'en est-il exactement ?

Le bien-être animal est un sujet d'actualité sur lequel s'expriment de nombreuses parties prenantes, avec des dimensions éthiques et émotionnelles, liées aux représentations que chacun se fait de l'animal, du métier d'éleveur et de la relation homme-animal. Il est aujourd'hui une des préoccupations premières des citoyens consommateurs.

Pour répondre à ces questionnements légitimes, de multiples actions sont menées, dont la création d'outil d'évaluation à la demande de certaines filières, soucieuses de se démarquer et de répondre à la demande sociétale. Ces diagnostics peuvent être ressentis comme une contrainte supplémentaire, une lourdeur administrative de plus, ou l'obligation de devoir se justifier sur sa manière de travailler.

Mais êtes-vous certain de respecter les conditions du bien être animal ? On ne peut plus rigoler avec cela, les attaques, les interrogations sont

trop nombreuses et les réponses doivent être plus nombreuses encore. Le diagnostic bien-être est la preuve de votre loyauté vis-à-vis de l'espèce animale, de vos bonnes pratiques et une des réponses concrètes aux doutes des consommateurs.

Un travail de fond pour rassurer et rétablir le lien de confiance avec le consommateur que certains se plaisent à dénouer pour favoriser le développement d'une autre industrie, celle de la viande « artificielle ». Profitons de ce doute pour en faire un argument de valorisation de la production française vis-à-vis des viandes étrangères.

De nombreux cahiers des charges et labels existent déjà et l'exigence du bien être animal y sera progressivement associée. Mais vous l'avez compris, au-delà de ces filières spécifiques, le respect du bien-être animal est l'affaire de tous les producteurs. Au moment où les consommateurs commencent à vouloir consommer local, cette garantie viendra s'ajouter aux garanties sanitaires et de traçabilité pour continuer à faire de l'élevage français l'un des mieux reconnus au monde.

SOMMAIRE

Comment répondre aux exigences du bien-être animal

p.2

Des prairies, des arbres et des animaux

p.4

Les bonnes actions de l'été

p.4

COMMENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour analyser le « bien-être animal » dans un élevage, de nombreux critères sont analysés sur les techniques de productions, la santé du troupeau, le comportement des animaux, le logement et l'abreuvement. Détailler chaque critère serait beaucoup trop long et nous avons fait le choix de vous en présenter certains qui sont souvent sujet à discussion ou au contraire qui sont très rarement évoqués avec vos conseillers ou techniciens d'élevage.

Un abreuvement de qualité

Il faut une eau de qualité. Cela implique de procéder à une analyse annuelle en cas de forage. On recherche principalement les germes pathogènes issus d'une pollution fécale comme les coliformes totaux, *Escherichia coli* ou les streptocoques fécaux (inférieur à 5 germes/100 ml d'eau). Les germes *Clostridium sulfito-réducteur* doivent être en dessous eux de 10 germes/100 ml d'eau.

L'eau doit être disponible en quantité suffisante. Les besoins pour une vache allaitante avec son veau vont jusqu'à 55 litres d'eau par jour, 25 litres pour une génisse de 18 mois, 15-20 litres pour une femelle d'un an et 20 litres pour un mâle d'un an. Il faut prévoir un abreuvoir/accès à l'eau pour 15 bovins. Leur hauteur dépend du type d'animaux : 65/75 cm pour les adultes et 40/50 cm pour les veaux. Pensez à vérifier le débit et la propreté de vos abreuvoirs.

Un abreuvement insuffisant a un impact sur le GMQ et engendre un lait plus gras, des problèmes de digestion chez le veau ou des problèmes rénaux chez les taurillons.

Des surfaces adaptées selon la catégorie d'animaux

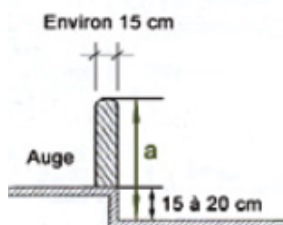
Il n'existe pas d'« obligation » au niveau des surfaces par animaux mais des recommandations.

Type d'animal	Aire 100 % paillée	Aire de couchage paillée		Pente paillée	
	Surface de vie (aire paillée + stalle béton)	Aire paillée	Aire d'exercice bétonnée	Surface pente	Aire d'exercice
Vache allaitante seule	10 - 12 m ²	7 m ²	3 m ²		
Veau allaitant (avant sevrage)	1 - 3 m ² selon la période de vêlage				
Génisses 6 mois - 1 an	3.5 - 4 m ²	3 - 4 m ²	1.5 - 3 m ²		
Génisse 1-2 ans	4 - 6 m ²	3 - 4.5 m ²	1.5 - 3 m ²		
Génisse +2ans	6 - 8 m ²	4 - 5 m ²	2 - 3 m ²		
Bovin à l'engraissement	5 - 6 m ²	4 m ²	1.5 - 2 m ²	3 - 4 m ²	1.5 - 2 m ²

Source : Bien réfléchir son bâtiment en vaches allaitantes-Chambre d'Agriculture

Une place à l'auge pour tout le monde

Chaque animal doit pouvoir manger à son aise. La seule règle est une place à l'auge par animal.



	Largeur d'auge avec cornadis (en cm/animal)	Hauteur du muret d'auge (en cm)
VA et bovin > 24 mois	70 à 75	60
Bovins de 18 à 24 mois	65 à 70	55
Bovins de 12 à 18 mois	55 à 60	50
Bovins de 6 à 12 mois	50 à 55	45
Bovins de 2 à 6 mois	40 à 55	40

Source : Concevoir 01_table_alimentation_bovins_2008

Les étables entravées un problème pour le respect du bien être animal

Les directives européenne et française n'interdisent pas l'attache des bovins, à l'exception des veaux de moins de 6 mois (hormis durant les repas, pour un maximum d'une heure). Dans de nombreux cahiers des charges, cette pratique est acceptée seulement sur la période hivernale.

Pour les élevages BIO, une dérogation annuelle est nécessaire et des critères sont à respecter :

- Exploitation de petite taille, inférieure à 50 bovins et de moins de 10 salariés
- Accès à des pâturages pendant la saison de pacage
- Obligation d'accès, au moins deux fois par semaine, à des espaces de plein air

Le paillage : le confort des animaux

Il est préconisé de privilégier une forme rectangulaire de l'aire de couchage en limitant la profondeur à 16 mètres à partir du cornadis.

Les abreuvoirs et les râteliers doivent être positionnés proches des cornadis pour garder propre l'aire de couchage. 70% des fèces se font au niveau de l'auge et de l'abreuvoir.

Stabulation 100% paillée

Catégorie animaux	Surface en m ²	Quantité de paille kg/animal
Vaches Allaitantes seule	9 - 10	10
Va + veau	12 - 13	12
Taurillon	5 - 6	6
Bovin + 2 ans	6 - 8	8
Bovin 1 à 2 ans	4 - 6	6
Bovin 6mois à 1 an	3 - 4	4

Aire de couchage paillée

Catégorie animaux	Surface en m ²		Quantité de paille kg/animal
	Aire paillée	Aire d'exercice	
Vaches Allaitantes seule	5 - 6	3	3 - 4
Va + veau	6 - 7	3	4 - 5
Taurillon	3 - 4	1.5	3
Bovin + 2 ans	4 - 5	2	4
Bovin 1 à 2 ans	3 - 4	1.5	3
Bovin moins de 1 an	Non envisageable		

Des interventions sans stress

Il est nécessaire de disposer de box d'isolement proche des lots avec un accès à l'auge et à un abreuvement. Un portillon, un cornadis, une barre à césarienne sont essentiels pour contenir les animaux et intervenir rapidement et sans stress.

La contention pour le bien être de l'éleveur

Elle comportera au minimum un parc d'attente pour regrouper les animaux, un couloir de contention équipé d'une porte de contention, un parc de regroupement pour rassembler les animaux qui sortent du couloir. La largeur du couloir doit être adaptée au gabarit des animaux, pour préserver le calme et la sécurité durant les manipulations.



Les bovins sont très sensibles à la différence d'intensité lumineuse. Le temps « d'acclimatation » de leurs pupilles est environ 5 fois plus long que pour l'homme. Il est recommandé de les « attirer » par un éclairage régulier et non éblouissant lors des opérations de déplacements et embarquements. Un bon éclairage facilite la prise alimentaire, il contribue donc à une meilleure croissance et productivité en lait. Il améliore l'expression des chaleurs et donc de la reproduction.

L'écornage, des conditions strictes à respecter.

Il n'existe pas de réglementation sur l'écornage mais des recommandations pour le bien être du veau et de l'éleveur. Il faut intervenir le plus tôt possible. Dès 24 h avec des crayons caustiques ou des pâtes à écorner. Tondre la zone permet de voir le cornillon bien avant de le sentir. L'injection d'un anesthésique local est recommandée même avant 4 semaines. Dans tout les cas, il est nécessaire de travailler avec une contention adaptée (cage, couloir...), désinfecter la plaie avec un spray antiseptique, administrer un anti-inflammatoire post-écornage, utiliser du matériel adapté (température, embout bien dimensionné...).

En cas d'écornage à l'âge adulte, il faut poser un garrot, utiliser du matériel hydraulique et d'administrer un antalgique et/ou un anesthésiant à l'animal. L'écornage est interdit chez les femelles pendant les deux mois qui précèdent le vêlage.

Une bonne ventilation pour éviter les maladies respiratoires

Celle-ci est indispensable pour évacuer les gaz, la poussière et la vapeur d'eau (environ 25 litres par vache par jour). Le volume d'air du bâtiment doit être renouvelé toutes les trois minutes. Ce résultat peut être obtenu par deux phénomènes naturels, l'effet vent et/ou l'effet cheminée, qui agissent seuls ou en combinaison. Si cela n'est pas le cas, un système de ventilation mécanique doit être mis en place. Attention, ventilation ne veut pas dire courant d'air.

De la lumière naturelle

Une luminosité adaptée contribue à un bon équilibre physiologique de l'animal (et de son propriétaire). Dans la conception du bâtiment, la réflexion portera sur l'optimisation d'un éclairage naturel. L'aménagement d'un éclairage artificiel viendra en complément. Il faut pouvoir lire un journal dans tout le bâtiment sans difficulté.

La castration

Trois méthodes sont possibles : l'ablation chirurgicale (castration dite « au torchon »), l'écrasement des cordons spermatiques avec une pince (castration à la pince) ou le serrement avec un élastique (castration à l'élastique).

La réglementation française ne traite pas explicitement de la castration mais les recommandations du Conseil de l'Europe du 21 octobre 1988 (article 17) indiquent que : « la castration des taureaux et des veaux mâles [devrait être effectuée] de préférence par l'ablation chirurgicale des testicules, mais à condition de ne pas utiliser des méthodes causant des douleurs ou angoisses inutiles ou prolongées. Les opérations au cours desquelles l'animal subira ou risquera de subir des douleurs considérables doivent être effectuées sous anesthésie locale ou générale par un vétérinaire ou toute autre personne qualifiée, conformément à la législation nationale ».



La sécheresse est une nouvelle fois le mal de cette année. L'herbe des prairies ne pousse plus et les stocks réalisés en première coupe sont plus faible que la normale. Le constat est le même pour les cultures fourragères (maïs, méteil...). Des mesures sont à prendre :

- Sevrer vos veaux dès que possible pour augmenter les surfaces disponibles de pâtures (0.4-0.5 UGB/ha).
- Alimenter vos génisses de 6 mois à 1 an en bâtiment avec une ration sèche. Leur croissance est primordiale. Elle ne sera pas suffisante en cas de manque d'herbe.
- Ne gardez que les animaux productifs : réaliser des constats de gestation et engraisser les animaux vident.
- Complémenter les animaux avec des fourrages grossiers : paille, fanes de pois.
- Pensez aux couverts végétaux pour augmenter les stocks d'herbe. Il faudra être opportuniste et attendre les prochaines « vraies » pluies pour planter des dérobées à pâturer ou à récolter à l'automne.
- Utiliser des coproduits secs ou humides pour équilibrer vos stocks.
- Discuter et échanger avec vos conseillers, vos techniciens et vos collègues éleveurs pour trouver les solutions les plus adaptées à votre situation.

Paul LAMOTHE

DES PRAIRIES, DES ARBRES ET DES ANIMAUX

L'évolution de l'agriculture et de l'élevage à long-temps délaissé les espaces de bocages, les haies, les arbres en périphérie ou aux milieux des parcelles. Aujourd'hui la donne semble changer et on a un regain d'intérêt pour la complémentarité arbre-agriculture sous le nom de l'Agroforesterie. Mais de quoi parlons-nous ?

L'agroforesterie est l'ensemble des pratiques qui associe l'arbre, la culture et/ou l'élevage sur une même parcelle. On peut différencier deux pratiques. L'agroforesterie de plein champ qui consiste à planter des lignes d'arbres dans une parcelle cultivée ou pâturée et les haies en bordure de parcelle.

Des points positifs indéniables

Les bienfaits de l'arbre sont connus et sont en accord avec les enjeux environnementaux, sociétaux et paysagers du monde agricole de demain. Les études montrent que l'association n'est en rien préjudiciable à la production. Les arbres restituent 40% de leur biomasse par an au sol. Le système racinaire structure le sol, facilite la vie microbienne et jouent le rôle de pompes à P et K. Les racines augmentent la réserve utile en eau des sols.

Face au changement climatique et au coup de chaud de l'été, les arbres procurent une ombre capable de diminuer la température de l'air de près de 5° C. Au dessus de 20° C une vache est en souffrance. Les haies sont aussi de véritable coupe vent sur plus de 20 fois sa hauteur.

Dans une région où la qualité de l'eau se dégrade (voir bilan directive nitrates), les arbres jouent le rôle de filtre

en limitant la lixiviation des nitrates. Les systèmes racinaires permettent aussi d'améliorer l'infiltration de l'eau et donc réduire les écoulements d'eau et de boues.

En plus de jouer un rôle primordial dans la biodiversité de nos campagnes, les arbres sont de véritables puits de carbone pour lutter contre le réchauffement climatique.

Les arbres et les haies peuvent aussi devenir une source de revenu (bois, fruits) et une source alimentaire pour le troupeau.

Toujours des freins

Le principal frein et non des moindres dans l'agriculture d'aujourd'hui est le temps passé pour l'entretien des arbres et/ou des haies. Cette charge supplémentaire annuelle est pourtant essentielle. Elle peut être déléguée à un entrepreneur ou une Cuma. Le coût supplémentaire est toutefois inférieur aux gains obtenus. L'impact sur la mécanisation et le coût sont les deux autres principaux freins.

Pour améliorer la balance, des opportunités sont à saisir mais demande de créer de nouveau modèle économique : chauffage collectif, plaquette de bois, bois d'œuvre. Des éleveurs de la région expérimentent aussi le paillage par des plaquettes de bois.

Si vous êtes intéressé par l'agroforesterie et l'implantation de linéaire d'arbre (hors haie), sachez que la Région Hauts de France propose des aides allant jusqu'à 80 % des coûts. N'hésitez pas à contacter vos Chambres d'agriculture pour plus de renseignements.



Aude DELCOURT - Chambre d'agriculture de l'Aisne - 03 23 22 50 13 - aude.delcourt@aisne.chambagri.fr
Christian GUIBIER - Chambre d'agriculture de l'Aisne - 03 23 22 50 03 - christian.guibier@aisne.chambagri.fr
Paul LAMOTHE - Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais - 03 21 60 57 70 - paul.lamothe@npdc.chambagri.fr
Daniel PLATEL - Chambre d'agriculture de la Somme - 03 22 33 69 73 - d.platel@somme.chambagri.fr
Pierre MISCHLER - Institut de l'Élevage - 03 22 33 64 73 - pierre.mischler@idele.fr
Didier ODEN - ACE - 03 23 23 61 44 - d.oden@a-cel.fr
Florent SAMSON - CIA Genes Diffusion - 06 86 42 60 99 - f.samson@genesdiffusion.com
Emmanuel CORNU - CIA GENES DIFFUSION - 06 32 18 08 45 - e.cornu@genesdiffusion.com